



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 8 DECEMBRE 2016

Présidence Monsieur Henri PISANI
Sont présents 49 Conseillères et Conseillers sur 55

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 09/2016, adopté en séance du 31 octobre 2016 ;
- ouï le rapport des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2017 présentant, **après amendements**, un excédent de charges de CHF 709'700.- soit :

Amendement :

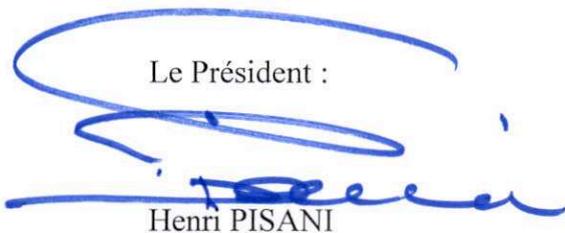
Amendement n° 1 « Réduction de CHF 10'000,- des charges du compte 420.3185.00 Honoraires et frais d'expertises du dicastère des travaux »

Amendement N° 2 « Réduction de CHF 30'100,- des charges du compte 820.3189.01 Frais divers liés au projet Smartmetering »

Ces amendements modifient le résultat, l'excédent de charges étant diminué d'autant.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2016

Le Président :


Henri PISANI



Le Secrétaire :


Nicolas SERVAGEON